

Unité d'enseignements : Statut et déontologie des professions immobilières

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CNAM NOUVELLE AQUITAINE

Accueil

05.57.59.23.00

contact@cnam-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

L'unité d'enseignement s'adresse à toute personne qui exerce ou est appelée à exercer une activité professionnelle soumise à la loi Hoguet, et qui: soit n'a pas de formation ou expérience spécifique sur le statut et la déontologie des professions immobilières, soit a une telle formation ou expérience mais nécessitant d'être renforcée et actualisée. Pour profiter au mieux de l'enseignement, des connaissances générales en immobilier, en droit et en économie, ainsi qu'une bonne culture générale, sont utiles.

Prérequis pédagogiques :

Toutes personnes appelées à intervenir dans la conception et la mise en oeuvre des techniques juridiques et économiques de l'immobilier, de la construction et de l'habitation

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Connaître les règles statutaires et déontologiques applicables aux professions immobilières visées par la loi Hoguet du 2 janvier 1970 (agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriété et marchands de liste).

Contenu et modalités d'organisation

Contenu Généralités Présentation du secteur des services marchands immobiliers Définition des termes "statut" et "déontologie" Incidences de l'économie sur les professions immobilières Le bien immobilier Approche économique des professions de l'immobilier : l'impact de la mondialisation sur les activités immobilières L'émergence de nouvelles professions immobilières Cadre juridique d'exercice des professions immobilières La carte professionnelle L'obligation de formation continue Le contrat professionnel "loi Hoguet" La responsabilité pénale des professionnels de l'immobilier La responsabilité civile des professionnels de l'immobilier Statut social des professionnels de l'immobilier Les grands principes du droit social appliqués aux professionnels de l'immobilier Le statut conventionnel des professionnels de l'immobilier
Déontologie des professions immobilières Sources de la déontologie en immobilier: loi Hoguet, code de déontologie, Tracfin, règles déontologiques de organisations professionnelles, chartes d'entreprise Principes généraux d'éthique professionnelle: conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité Principes encadrant la relation avec les mandants et autres parties: compétence, transparence, confidentialité, défense des intérêts en présence, prévention des conflits d'intérêts Principe de confraternité Régulation des activités immobilières: autorégulation, sanctions disciplinaires

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Responsable de programme immobilier - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Gestionnaire immobilier - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00155400	du 01/10/2020 au 31/07/2021	Talence (33)	CNAM NOUVELLE AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00342545	du 01/09/2022 au 31/08/2025	Bègles (33)	CNAM NOUVELLE AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC